



POLITIQUE LINGUISTIQUE

PHILOSOPHIE

À l'école du Sentier de Drummondville, l'apprentissage du français comme langue maternelle et de l'anglais, langue seconde, est une priorité au quotidien. En ce sens, nous répondons tout à fait au caractère prescriptif du Programme de formation de l'École québécoise prescrit par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, à la politique linguistique du Centre de services scolaire des Chênes ainsi qu'aux exigences de l'IB en matière de langue telles que décrites dans les "*Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes*".

En effet, nous adhérons à l'énoncé contenu dans la politique du C.s.s. des Chênes mentionnant que « *la maîtrise de la langue d'enseignement joue un rôle considérable dans la réussite scolaire des élèves.*

Par ailleurs, le français est la langue commune qui assure le lien entre les membres de la société québécoise, l'école et le monde du travail. Elle est la langue officielle du Québec et le véhicule par excellence de la transmission du patrimoine culturel québécois composé de divers héritages et de l'apport de citoyens d'origines diverses. C'est aussi une langue internationale qui prend ses racines dans l'histoire universelle et qui sert à exprimer la culture d'une grande civilisation et de plusieurs peuples. C'est enfin une langue reconnue comme riche, belle et claire. » CSDM (2009) Politique culturelle et linguistique, p. 8¹

¹ CSDC (2011) Politique linguistique, p. 2

1. Langue d'enseignement

La langue de travail et la langue d'enseignement à l'école du Sentier de Drummondville est le français, langue maternelle. Hebdomadairement, le temps

alloué à l'apprentissage de cette langue est conforme et dépasse même les exigences du régime pédagogique du MEES :

- 1^{er} cycle : 9 h 00
- 2^e cycle : 9 h 00
- 3^e cycle : 8 h 00
- Au préscolaire, un programme d'éveil à la lecture et à l'écriture est enseigné (*La forêt de l'alphabet*).

Le soutien linguistique de la langue d'enseignement est une préoccupation majeure au sein de notre école. Voici les applications concrètes convenues par l'équipe d'enseignants avec la direction de l'école.

- La lecture comme priorité dans la convention de gestion et de réussite convenue avec la direction générale de la Commission;
- Service d'orthopédagogie;
- Collaboration du service d'orthophonie de la Commission;
- Mesures d'aide individualisée;
- Co-enseignement par les titulaires;
- Récupération auprès des élèves en difficulté;
- Enseignement explicite des stratégies de lecture;
- Référentiel de correction commun à tous les groupes;
- Formation continue des enseignants en enseignement du français;
- Achats réguliers de ressources pour la bibliothèque de l'école.

La qualité de la langue est continuellement valorisée et évaluée chez nos élèves par le biais des activités et des projets intégrés aux modules de recherche. De plus, des épreuves Commission scolaire et/ou ministérielles sont administrées aux élèves à la fin de chaque cycle afin de situer le développement et le niveau de compétence de la langue chez nos apprenants.

2. LANGUE SECONDE

Le régime pédagogique oblige l'apprentissage de l'anglais, langue seconde pour toutes les écoles des Commissions scolaires francophones du Québec à raison d'une heure minimum par semaine de la 1^{re} à la 6^e année du primaire. À l'école du

Sentier, le temps imparti à cette matière est de 90 minutes par semaine pour tous les groupes du volet régulier de la 1^{re} à la 5^e année.

De plus, tous les élèves de la 6^e année sont intégrés au programme d'anglais intensif dans un modèle d'immersion de 5 mois. La partie académique (français, mathématique) se fait durant l'autre moitié de l'année scolaire. Par ailleurs, soulignons que pour respecter les normes IB et les exigences du MEES, les autres matières sont enseignées par le titulaire, dans la langue d'enseignement.

En outre, l'école du Sentier offre un volet anglais extra curriculum à raison d'un groupe par niveau pour les élèves volontaires du primaire de la 1^{re} à la 5^e année. Les élèves de ces groupes reçoivent une heure d'anglais par jour, par groupe-classe. L'apprentissage de l'anglais langue seconde se voit ainsi bonifié par des pratiques pédagogiques davantage axées sur l'interaction orale et l'écoute active en plus de répondre aux exigences du programme ministériel.

En outre, les spécialistes d'anglais participent aux modules de recherche de certains niveaux et l'affichage en lien avec le P.P.* est bilingue chaque fois que le contexte s'y prête.

Enfin, l'exposition vécue en 6^e année donne l'occasion aux élèves qui le souhaitent de faire leur présentation dans les deux langues (français et anglais) et ces derniers auront la chance d'être supervisés par des mentors enseignants d'anglais.

** Programme primaire international*

3. Support à la langue maternelle

Un service de francisation est offert par la Commission scolaire aux élèves immigrants répondant à certains critères et selon les besoins exprimés par le milieu scolaire.

Approuvé par l'équipe-école : le 14 juin 2021

Approuvé par le CÉ : le 14 juin 2021

Résolution : 032-CE 20-21/60